

ARZANO

PLOUJAY

CALAN

PONT-SCORFF

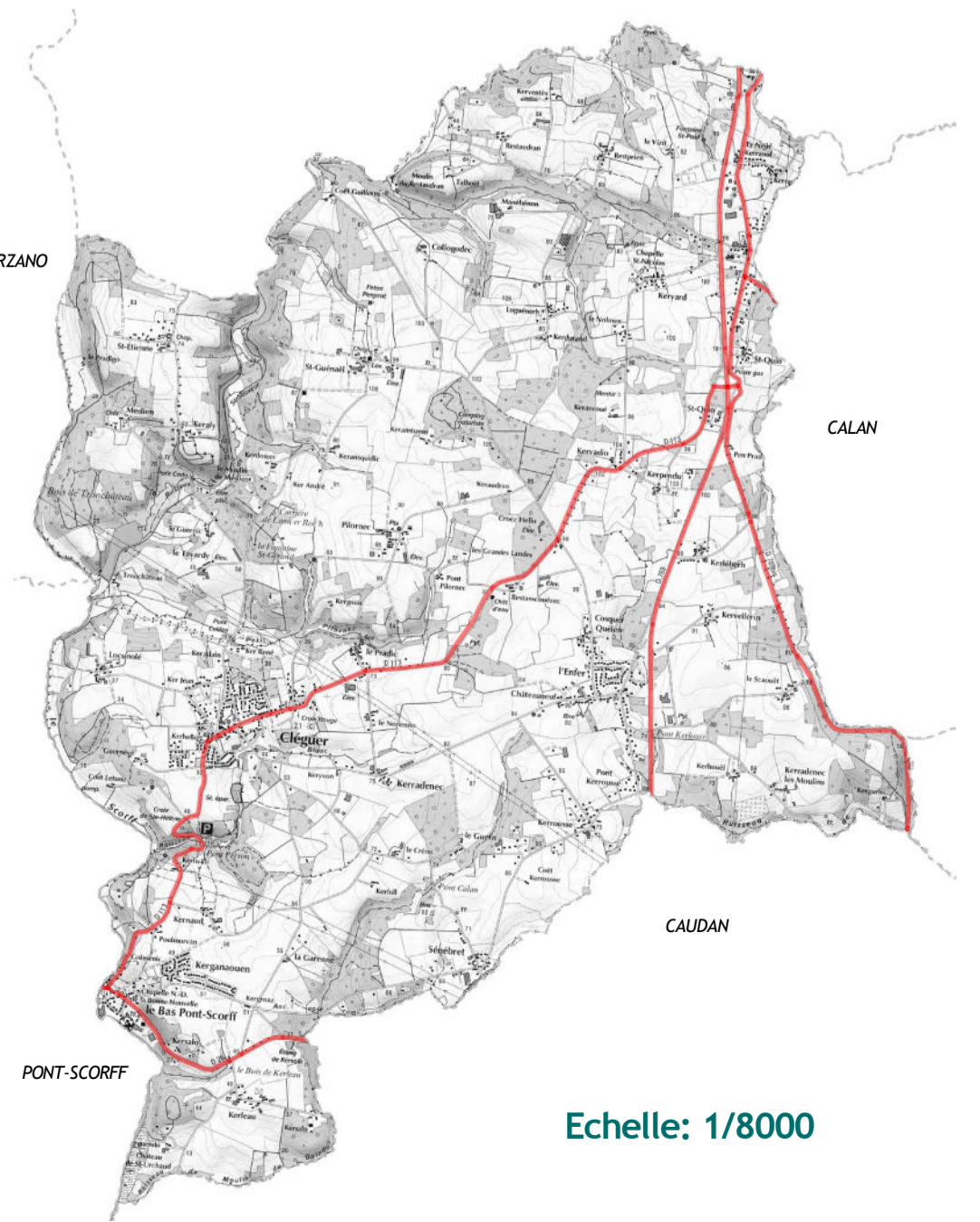
CAUDAN

Vers Quimperlé

COMMUNE DE CLÉGUER
PLAN LOCAL D'URBANISME



DOCUMENT GRAPHIQUE ANNEXE
(Articles R. 123-13 et R. 123-14 du Code de l'Urbanisme)



Echelle: 1/8000

Phase APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
en date du 11 JUILLET 2016

Le Maire, **Alain Nicolazo**



LEGENDE

CLASSEMENT SONORE DES VOIES							
Nom de la voie	Nom du tronçon	Debutant	Finissant	LAeq 6h 22h dBA	LAeq 22h 6h dBA	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs de bruit (m)
RD26	RD26C2T1	4+823	6+325	70	61	3	100
RD26	RD26C2T2	6+325	6+682	67	58	4	30
RD769	RD769C2T1	7+600	13+124	72	62	3	100
RD769B	RD769BCT1	10+500	LIMITE AGGLO	70	60	4	30
RD769B	RD769BCT2	LIMITE AGGLO	12+624	73	63	3	100

Conception : DDTM 56
Date de validité : 13/03/2009 00:00
© DDTM du Morbihan

Carte représentant les secteurs affectés par le bruit, définis dans des arrêtés de classement sonore.
Référence : arrêté préfectoral du 13 mars 2009
Avertissement : seules les annexes cartographiques à l'arrêté préfectoral font foi.
Pour plus d'informations: Arrêté du 13 mars 2009

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=classement_sonore&service=DDTM_56

Classement sonore des voies et protection selon la catégorie

- Catégorie 3: protection de 100 m de part et d'autre de la voie
- Catégorie 4: protection de 30 m de part et d'autre de la voie
- Secteurs de protection des bruits

Protections environnementales

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2
- Zone de préemption dans un Espace Naturel et Sensible
- Zone Spéciale de Conservation
- Site inscrit